

Le point sur les IFRS.

Faits récents et informations comptables sur les IFRS : décembre 2012

Table des matières

- Nouvelles à l'échelle international
- Communications et publications de Deloitte sur les IFRS
- Réunion de l'IASB
- Lettres de commentaires

Nouvelles à l'échelle internationale

L'IASB publie des propositions visant à apporter des clarifications sur les modes d'amortissement acceptables

L'International Accounting Standards Board (IASB) a publié l'exposé-sondage ES/2012/5 *Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables* (projet de modification d'IAS 16 et d'IAS 38) qui propose d'interdire l'utilisation de modes d'amortissement fondés sur les produits pour amortir les immobilisations corporelles ou les immobilisations incorporelles. La date limite de réception des commentaires sur l'exposé-sondage est le 2 avril 2013. [Cliquez ici](#) pour lire le communiqué de presse de l'IASB (en anglais seulement).

L'IASB propose des clarifications sur l'élimination des profits latents dans la méthode de la mise en équivalence

L'IASB a publié l'exposé-sondage ES/2012/6 *Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou co-entreprise* (projet de modification d'IFRS 10 et d'IAS 28). L'exposé-sondage propose que la vente ou l'apport d'actifs non monétaires qui constituent une entreprise au sens de l'IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, entre un investisseur et son entreprise associée ou coentreprise soit comptabilisé selon les principes existants contenus dans l'IFRS 10, *États financiers consolidés* et l'IAS 27, *États financiers consolidés et individuels* (2008) où l'investisseur doit comptabiliser intégralement le profit ou la perte. Inversement, les profits ou les pertes résultant d'actifs vendus ou apportés qui ne correspondent pas à la définition d'entreprise ne seront comptabilisés qu'à concurrence des intérêts des autres investisseurs dans l'entreprise associée ou la coentreprise, conformément aux principes en vigueur dans l'IAS 28, *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises* (2011) et la SIC-13, *Entités contrôlées conjointement – Apports non monétaires par des coentrepreneurs*. La date limite de réception des commentaires sur l'exposé-sondage est le 23 avril 2012. [Cliquez ici](#) pour lire le communiqué de presse de l'IASB (en anglais seulement).

L'IASB publie des propositions de modifications circonscrites de l'IFRS 11

L'IASB a publié l'exposé-sondage ES/2012/7 *Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune* (projet de modification d'IFRS 11). Les propositions de l'exposé-sondage présentent des indications sur la façon dont une entreprise commune peut comptabiliser l'acquisition d'intérêts (au sens de l'IFRS 11, *Partenariats*) lorsque les activités de l'entreprise commune constituent une entreprise (au sens de l'IFRS 3). Les propositions modifieraient l'IFRS 11 de la façon suivante : le coparticipant appliquerait les principes et les exigences en matière d'informations à fournir relativement à la comptabilisation des regroupements d'entreprises de l'IFRS 3 (et d'autres IFRS pertinentes) lors de l'acquisition d'intérêts dans une telle entreprise commune. La date limite de réception des commentaires sur l'exposé-sondage est le 23 avril 2012. [Cliquez ici](#) pour lire le communiqué de presse de l'IASB (en anglais seulement).

Pour d'autres renseignements utiles, consulter les sites Web suivants :

www.iasplus.com

www.DeloitteIFRS.ca/fr

La présidente du FASB et le président de l'IASB discutent des normes comptables internationales

Dans de récents discours prononcés lors de la conférence nationale de l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) sur les faits nouveaux relatifs à la Securities and Exchange Commission (SEC) et le Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB), la présidente du Financial Accounting Standards Board (FASB), Leslie Seidman, et le président de l'IASB, Hans Hoogervorst, ont traité des normes comptables internationales et de l'avenir des IFRS aux États-Unis et partout dans le monde. En parlant des efforts déployés par le FASB en vue d'une convergence avec l'IASB, M^{me} Seidman a défini les besoins des parties prenantes américaines sur le plan de la normalisation. M. Hoogervorst a souligné l'utilisation accrue des IFRS à l'échelle mondiale et a incité les États-Unis à emboîter le pas en adoptant les IFRS. [Cliquez ici](#) pour consulter la transcription du discours de M^{me} Seidman [et ici](#) pour celle du discours de M. Hoogervorst (en anglais seulement). [Cliquez ici](#) pour consulter le bulletin *Heads Up* de Deloitte É-U qui résume la conférence nationale de l'AICPA de 2012 (en anglais seulement).

L'IASB met fin aux consultations au sujet du programme de travail en publiant un compte rendu des commentaires

L'IASB a publié un compte rendu des commentaires qui fait état de ses priorités à la suite des consultations officielles sur son programme de travail lancées en 2011. Tenant compte des commentaires reçus des parties intéressées en réponse aux efforts de consultation déployés par le Conseil, le compte rendu indique que le futur programme technique de l'IASB mettra l'accent sur trois aspects : la mise en œuvre et la mise à jour (y compris les examens postérieurs à la mise en œuvre), le Cadre conceptuel et un nombre limité de grands projets portant sur les IFRS. Parmi ces projets se trouvent les quatre grands projets en cours (instruments financiers, contrats de location, comptabilisation des produits et assurance) ainsi que trois projets nouveaux ou réactivés : agriculture (particulièrement les actifs biologiques producteurs), activités à tarifs réglementés et utilisation de la méthode de la mise en équivalence dans les états financiers individuels. Parallèlement à l'annonce au sujet du programme de travail, l'IASB a également présenté un processus d'élaboration des normes révisé en introduisant une phase de recherche dans le cadre de l'élaboration d'une norme. L'IASB a identifié un certain nombre d'aspects qui feront partie de la phase de recherche. Le conseil a également défini les sujets « à long terme » sur lesquels il a encouragé d'autres organismes de normalisation à se pencher en son nom ainsi que d'« autres activités » auxquelles ses membres doivent se consacrer. [Cliquez ici](#) pour lire le communiqué de presse [et ici](#) pour consulter le compte rendu (en anglais seulement).

L'IASB publie une mise à jour de son programme de travail

L'IASB a publié une mise à jour de son programme de travail qui présente un échéancier plus clair, ou révisé selon le cas, pour de nombreux projets en cours et a lancé un certain nombre de nouveaux projets. Des précisions ont été fournies sur la prochaine étape de la procédure officielle à l'égard de six projets du Conseil :

- Projet de modification de l'IFRS 11 : Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune;
- Projet de modification de l'IFRS 10 et de l'IAS 28 (2011) : Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou co-entreprise;
- Interprétation sur les prélèvements opérés pour mener des activités dans un marché particulier;
- Interprétation sur les options de vente émises sur des participations ne donnant pas le contrôle;
- Cadre conceptuel;
- Examen postérieur à la mise en œuvre de l'IFRS 3.

L'échéance du chapitre sur la comptabilité de couverture de l'IFRS 9, *Instruments financiers* a été reportée.

Voici un aperçu des nouveaux projets :

- Deux phases du projet sur les activités à tarifs réglementés;
- Cycle 2012-2014 des améliorations annuelles;
- Modification apportée à l'IAS 12, *Impôts sur le résultat*, liée à la comptabilisation des actifs d'impôt différé pour pertes latentes;
- Modification apportée à l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs*, liée aux informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers.

[Cliquez ici](#) pour consulter le programme de travail de l'IASB (en anglais seulement).

L'IFRS Foundation publie un document de formation sur l'évaluation de la juste valeur

Le personnel de l'IFRS Foundation a publié le premier chapitre d'un document de formation qui accompagne l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui concerne l'évaluation à la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés qui entrent dans le champ d'application de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. Ce document contient un éventail de techniques pour évaluer la juste valeur d'instruments de capitaux propres non cotés couramment utilisées dans les approches axées sur le marché ou sur le résultat; il présente également la méthode de l'actif net ajusté. Il ne privilégie aucune technique d'évaluation en particulier, encourageant plutôt le recours au jugement professionnel et la prise en considération de l'ensemble des faits et des circonstances entourant l'évaluation.

[Cliquez ici](#) pour consulter le premier chapitre (en anglais seulement).

L'IFRS Foundation Education Initiative publie un nouveau module de formation sur le document IFRS pour les PME

L'IFRS Foundation Education Initiative a créé un module de formation sur la section 9, *États financiers consolidés et individuels* du document *IFRS pour les PME* (Normes internationales d'information financière pour les petites et moyennes entités). Le matériel de formation sur le document *IFRS pour les PME* comprendra en tout 35 modules, soit un module pour chaque section de la norme. À ce jour, 32 modules sont disponibles. [Cliquez ici](#) pour accéder à l'ensemble des modules de formation de l'IASB (en anglais seulement).

L'IASB publie le bulletin *Investor Perspectives*

L'IASB vise à accroître la participation des investisseurs à l'élaboration des IFRS par l'entremise d'un nouveau programme de sensibilisation à l'intention des investisseurs. Une des initiatives dans le cadre de ce programme est la publication d'un bulletin destiné aux investisseurs intitulé *Investor Perspectives*. Le premier numéro de ce bulletin, publié en décembre 2012, aborde les modifications circonscrites proposées aux exigences sur le classement et l'évaluation de l'IFRS 9. [Cliquez ici](#) pour consulter le bulletin *Investor Perspectives* (en anglais seulement).

Le FASB propose un modèle de dépréciation pour tous les actifs financiers

Le FASB a publié un projet de mise à jour des normes comptables (Accounting Standards Update [ASU]), *Instruments financiers – Pertes sur créances*. Le projet de mise à jour présente un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues pour comptabiliser la dépréciation des actifs financiers. Le modèle proposé a été conçu pour favoriser la comptabilisation en temps opportun des pertes sur créances tout en améliorant le degré de transparence sur le plan du risque de crédit. Ce modèle traduit la décision qu'a prise le FASB en juillet 2012 d'élaborer un autre modèle de dépréciation que le modèle de dépréciation fondé sur trois catégories de l'IASB, en raison des importantes préoccupations exprimées par les parties intéressées du FASB concernant la compréhension, le fonctionnement et l'auditabilité d'un tel modèle. La période de commentaires sur la mise à jour prend fin le 30 avril 2013. [Cliquez ici](#) pour consulter le communiqué de presse du FASB [et ici](#) pour consulter le bulletin *Heads Up* pour plus détails sur la mise à jour proposée (en anglais seulement).

Le chef comptable par intérim de la SEC discute de l'importance de la décision au sujet des IFRS

Lors d'une récente allocution prononcée dans le cadre de la conférence nationale de l'AICPA sur les faits nouveaux relatifs à la SEC et au PCAOB, le chef comptable par intérim de la SEC, Paul A. Beswick, a qualifié la décision à prendre sur l'intégration des IFRS au système d'information financière pour les sociétés américaines de « la plus importante décision comptable qu'a eu à prendre la SEC depuis...les années 1930 ».

M. Beswick a également parlé des projets de convergence entrepris par l'IASB et le FASB. À ce sujet, il s'est dit « encouragé par le niveau de convergence atteint par les Conseils jusqu'ici dans le cadre des projets sur les produits et les contrats de location ». Demandant aux participants de « faire la part des choses » en ce qui concerne le projet sur les instruments financiers, il a indiqué qu'il était « presque impensable pour certains de croire que les Conseils arriveraient à s'entendre sur le classement et l'évaluation » et que les « positions des Conseils sont beaucoup plus proches aujourd'hui que ce que de nombreuses parties avaient envisagé ».

[Cliquez ici](#) pour consulter la transcription de l'allocution prononcée par M. Beswick (en anglais seulement).

Paul Beswick nommé chef comptable de la SEC

Le 21 décembre 2012, la présidente de la SEC, Elisse Walter, a nommé Paul A. Beswick au poste de chef comptable. M. Beswick était chef comptable par intérim de la SEC depuis juillet 2012. Avant d'occuper cette dernière fonction, M. Beswick était chef comptable adjoint et avait la responsabilité des activités quotidiennes du groupe comptable, notamment la résolution des questions liées à la pratique comptable, la réglementation et la supervision des efforts de normalisation au sein du secteur privé. M. Beswick a également été à la tête de l'équipe des permanents formée dans le cadre de l'initiative pluriannuelle déployée afin d'aider la SEC à évaluer les ramifications de l'intégration des IFRS dans le système d'information financière pour les sociétés américaines. [Cliquez ici](#) pour consulter le communiqué de presse de la SEC (en anglais seulement).

L'IVSC mène des consultations sur l'évaluation des immeubles de placement et des actifs du secteur public

L'International Valuation Standards Council (IVSC) a publié deux documents produits dans le cadre de la procédure officielle en vue d'obtenir des commentaires sur des sujets touchant à l'évaluation. Il s'agit d'un document de travail sur l'évaluation des immeubles de placement (particulièrement sur le respect des exigences de l'IAS 40, *Immeubles de placement*) et d'un exposé-sondage sur l'évaluation des actifs spécialisés utilisés par les entités du secteur public pour la prestation des services. La période de commentaires sur les deux documents produits dans le cadre de la procédure officielle prend fin le 1^{er} mars 2013. [Cliquez ici](#) pour le communiqué de presse de l'IVSC sur le document de travail [et ici](#) pour le communiqué de presse sur l'exposé-sondage (en anglais seulement).

La réunion de l'EEG est consacrée aux transactions sous contrôle commun

Un communiqué a été publié à l'issue de la récente réunion de l'Emerging Economies Group (EEG) de l'IASB qui a eu lieu à São Paulo. Le principal sujet abordé lors de cette réunion a été celui des transactions sous contrôle commun.

La rencontre a également permis de tenir de brèves discussions sur les instruments financiers hybrides et la dépréciation des actifs financiers. [Cliquez ici](#) pour consulter le communiqué [et ici](#) pour les ordres du jour de la réunion (en anglais seulement).

L'AOSSG publie un communiqué après sa quatrième réunion

Un communiqué a été publié à la suite de la récente réunion de l'Asian-Oceanian Standard-Setters Group (AOSSG) qui a eu lieu à Katmandu, au Népal. Voici un aperçu des points importants abordés lors de la réunion : le plan visant la mise sur pied d'un « Centre d'excellence des IFRS dans un pays en voie de développement » (IFRS COEDC) au Népal qui aiderait le pays à renforcer sa capacité de normalisation, le besoin de terminer au plus tôt le projet de l'IASB sur les « actifs biologiques producteurs » et les questions comptables relevant du secteur de la finance islamique. [Cliquez ici](#) pour consulter le communiqué (en anglais seulement).

L'IASB publie un communiqué de presse sur sa réunion conjointe avec l'EFRAG

L'IASB a publié un résumé à l'issue de sa réunion conjointe en décembre 2012 avec l'European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG). Au cours de la réunion, l'IASB et l'EFRAG ont discuté de l'état des projets conjoints entrepris par l'IASB et le FASB (comptabilisation des produits, contrats de location, instruments financiers et contrats d'assurance), du taux d'actualisation utilisé dans l'évaluation des passifs au titre des régimes de retraite, de l'IFRS 11 et des états financiers individuels, des examens postérieurs à la mise en œuvre de l'IFRS 8, *Secteurs opérationnels* et de l'IFRS 3, et des révisions du Cadre conceptuel. [Cliquez ici](#) pour consulter le sommaire des principaux messages exprimés par la délégation de l'EFRAG [et ici](#) pour consulter le communiqué de presse de l'IASB publié à l'issue de la réunion (en anglais seulement).

Le président de l'AEMF discute de l'adoption des IFRS aux États-Unis et de l'uniformité des IFRS à l'échelle mondiale

Dans un récent discours prononcé lors du Symposium sur la qualité de l'audit organisé par le Conseil canadien sur la reddition de comptes, le président de l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), Steven Maijoor, a tenu à répéter un grand nombre de ses commentaires sur le sentiment de déception concernant l'état d'indécision quant à l'adoption des IFRS aux États-Unis et le degré d'uniformité dans l'application des IFRS à l'échelle mondiale. En ce qui a trait à ce dernier point, M. Maijoor a insisté sur le fait que la responsabilité d'uniformité « incombe essentiellement aux émetteurs et à leurs auditeurs et que les organismes de réglementation des valeurs mobilières peuvent intervenir lorsque surviennent des violations des IFRS dans des états financiers publiés ». Il a également mentionné la récente initiative paneuropéenne qui vise à établir des priorités uniformes sur le plan de l'application. Élargissant le thème de l'application à la scène mondiale, M. Maijoor a tenu à souligner les efforts de l'AEMF visant à stimuler la collaboration avec les organismes de réglementation et d'application et il a réitéré le besoin « d'approfondir encore plus notre coopération internationale ». [Cliquez ici](#) pour consulter la transcription de l'allocution prononcée par M. Maijoor (en anglais seulement).

L'EFRAG met à jour son rapport sur l'état d'avancement de l'adoption

Le Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) a mis à jour son rapport sur la ratification des divers projets liés aux IFRS selon le règlement comptable de l'Union européenne (UE). Depuis la dernière version du rapport, l'UE a publié des règlements de la commission approuvant la « série de cinq normes » (IFRS 10, IFRS 11, IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, IAS 27, *États financiers individuels* (2011) et IAS 28(2011)), l'IFRS 13, l'IFRIC 20, *Frais de découverte engagés pendant la phase d'exploitation d'une mine à ciel ouvert* et les modifications apportées à l'IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière* (hyperinflation et dates d'application fermes), l'IAS 12 (*recouvrement des actifs sous-jacents*) et l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir*, IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (compensation). La date d'entrée en vigueur approuvée de la série des cinq normes en Europe est le 1^{er} janvier 2014. Toutefois, une application anticipée est permise. L'EFRAG a également publié son avis d'adoption provisoire lié à la publication des *Entités d'investissement* (modifications de l'IFRS 10, de l'IFRS 12 et de l'IAS 27) dans lequel, selon une évaluation initiale, les modifications satisfont aux critères techniques nécessaires à leur approbation par l'UE. L'EFRAG recommande donc leur approbation. Cinq prises de position de l'IASB sont actuellement en attente d'approbation. [Cliquez ici](#) pour consulter le rapport sur l'état d'avancement de l'approbation mis à jour [et ici](#) pour consulter l'avis d'adoption provisoire lié à la publication des *Entités d'investissement* (modifications de l'IFRS 10, de l'IFRS 12 et de l'IAS 27) (en anglais seulement).

L'EFRAG annonce les nouveaux membres de son groupe d'experts techniques

L'EFRAG a annoncé la nomination, ou le renouvellement des mandats, selon le cas, de cinq membres du groupe d'experts techniques de l'EFRAG, avec prise d'effet en avril 2013. Les nouveaux membres sont Andreas Barckow (Allemagne), Marios Cosma (Chypre) et Bill Hicks (Royaume-Uni) alors que Gabi Ebbers et Araceli Mora ont vu leurs mandats renouvelés. Le mandat de Françoise Flores à titre de présidente de l'EFRAG a également été renouvelé. [Cliquez ici](#) pour consulter le communiqué de presse de l'EFRAG (en anglais seulement).

L'EFRAG résume ses récentes activités

L'EFRAG a publié le numéro de décembre 2012 du bulletin *EFRAG Update* qui est consacré à la lettre de commentaires adressée à l'IASB sur les améliorations annuelles et les modes d'amortissement acceptables, à son avis d'adoption provisoire au sujet des modifications que l'IASB veut apporter aux entités d'investissement ainsi qu'à sa réponse définitive à l'examen postérieur à la mise en œuvre de l'IFRS 8 effectué par l'IASB. Le bulletin contient également des sommaires des récentes téléconférences et réunions de l'EFRAG. [Cliquez ici](#) pour consulter le numéro du bulletin *EFRAG Update* (en anglais seulement).

L'EFRAG et l'OIC publient un compte rendu des commentaires au sujet de leur document de travail sur les regroupements d'entreprises sous contrôle commun

L'EFRAG et l'Organismo Italiano di Contabilità (OIC) ont publié un compte rendu des commentaires qui résume les réponses des parties concernées à leur document de travail datant d'octobre 2011 intitulé *Accounting for Business Combinations under Common Control*. Même si la plupart des répondants ont bien accueilli le document de travail, considérant qu'il constituait l'amorce d'un important débat, ils ont exprimé un certain nombre de préoccupations et se sont dits en faveur de la poursuite des travaux. L'EFRAG et l'OIC ont convenu de la nécessité de poursuivre les travaux à l'égard de l'ensemble de leur projet portant sur les regroupements d'entreprises sous contrôle commun (BCUCC). Les deux organismes ont l'intention d'examiner des exemples concrets pour déterminer si ces derniers peuvent servir de base pour classer les BCUCC en différents types de transactions auxquels s'appliqueraient différents traitements comptables. L'EFRAG et l'OIC ont également l'intention de continuer de réfléchir à la définition d'un BCUCC. [Cliquez ici](#) pour consulter le communiqué de presse de l'EFRAG [et ici](#) pour consulter le compte rendu des commentaires (en anglais seulement).

La FEE publie une prise de position sur les propositions de la CE visant la révision des quatrième et septième directives comptables

En octobre 2011, la Commission européenne (CE) a publié des propositions visant la révision des directives comptables ainsi que de la directive sur la transparence qui avaient fait l'objet d'importantes discussions à travers l'Europe. Toutefois, le rapport de septembre 2012 de la Commission européenne sur les affaires juridiques (JURI) semble indiquer qu'il existe une divergence d'opinions entre le Parlement européen et le Conseil. La Fédération des Experts Comptables Européens (FEE) a publié une prise de position afin d'éclairer le débat en plus de présenter les avis des comptables à titre de tierce partie importante participant aux discussions, traitant ainsi directement des aspects de la comptabilité et de l'audit. La prise de position tient également compte des questions comptables d'ordre général qui doivent faire l'objet de discussions plus approfondies, notamment les informations à fournir, l'utilisation de la comptabilité en juste valeur et la possibilité pour les États membres d'autoriser l'utilisation de la norme *IFRS pour les PME*. [Cliquez ici](#) pour consulter la prise de position (en anglais seulement).

Le parlement autrichien adopte une loi visant la mise sur pied d'un organisme d'application des IFRS

Le parlement autrichien a récemment adopté la 'Rechnungslegungs-Kontrollgesetz'. Cette loi permettra de mettre en place un processus d'application des IFRS lors de la présentation de l'information financière des sociétés qui négocient des titres sur un marché réglementé. L'Autriche est le seul pays de l'Union européenne qui ne s'est pas encore doté d'un tel processus. La loi entrera en vigueur en juillet 2013 et s'appliquera aux états financiers de tous les groupes inscrits à la Bourse de Vienne. [Cliquez ici](#) pour consulter cette nouvelle loi (en allemand).

Le Japon « désigne » des IFRS supplémentaires

La Financial Services Agency (FSA) du Japon a annoncé que des IFRS supplémentaires avaient été désignées aux fins d'utilisation par des entreprises qui appliquent les IFRS au Japon sur une base volontaire. Cette annonce inclut toutes les prises de position de l'IASB publiées au 31 octobre 2012. Par conséquent, les IFRS « désignées » aux fins d'utilisation par des entreprises qui appliquent les IFRS au Japon sur une base volontaire correspondent à celles publiées par l'IASB au 31 octobre 2012. [Cliquez ici](#) pour consulter le communiqué de presse de la FSA (en japonais).

L'organisme de normalisation australien révèle des opinions divergentes par rapport aux entités d'investissement

L'Australian Accounting Standards Board (AASB) a publié un exposé-sondage qui présente ses propositions quant à la mise en œuvre des modifications de l'IASB visant les entités d'investissement dans le contexte australien. L'exposé-sondage propose l'exigence de fournir des informations supplémentaires, mais indique que « les membres de l'AASB étaient divisés à savoir... quelle option choisir pour ce qui est de la meilleure façon de procéder ». L'exposé-sondage présente deux opinions différentes quant à l'adoption des modifications visant les entités d'investissement, dont une qui pourrait entraîner le rejet des modifications en Australie. La période de commentaires sur l'exposé-sondage prend fin le 29 mars 2013. [Cliquez ici](#) pour consulter le communiqué de presse de l'AASB [et ici](#) pour consulter l'exposé-sondage (en anglais seulement).

Faits récents concernant le système bancaire, la finance et la comptabilité islamiques

La croissance rapide du secteur de la finance islamique à l'échelle mondiale s'est accompagnée d'une attention internationale accrue accordée aux questions suivantes : qu'est-ce que la finance islamique, en quoi diffère-t-elle de la finance conventionnelle, la comptabilisation des transactions financières islamiques et conventionnelles peut-elle être harmonisée?

Un certain nombre de documents publiés au cours des derniers mois font état du besoin d'harmoniser le traitement du secteur de la finance islamique. Plus particulièrement, en septembre 2012, l'Islamic Financial Services Board (IFSB) a publié un rapport, à l'issue d'une table ronde réunissant des membres de haut niveau et organisée conjointement avec l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV), qui se voulait une première étape dans l'élaboration de normes internationales réglementaires pour les produits des marchés financiers islamiques. En novembre 2012, le Malaysian Accounting Standards Board (MASB) a publié un avis du personnel sur la finance islamique, sur les traitements comptables de différents instruments financiers islamiques et sur les raisons qui expliquent pourquoi le MASB a exigé que les institutions financières islamiques suivent les normes malaisiennes d'information financière, qui correspondent aux IFRS. Finalement, l'Association of Chartered Certified Accountants (ACCA) a publié un rapport demandant à l'IASB et au secteur de la finance islamique de collaborer afin d'élaborer des directives et des normes ainsi que de former la communauté des investisseurs sur les principaux enjeux. L'IASB a répondu à ces appels répétés et a demandé au MASB de l'aider à mettre sur pied un groupe consultatif expert sur la comptabilité islamique.

Cliquez ici pour plus d'information sur les faits nouveaux dans le domaine de la comptabilité islamique (en anglais seulement).

Communications et publications de Deloitte sur les IFRS

Date de publication	Description
20 décembre 2012	iGAAP 2013 – A Guide to IFRS reporting : La dernière édition du guide de Deloitte sur la présentation de l'information financière annuelle selon les IFRS fournit des indications sur une grande diversité de sujets fondées sur une analyse des principaux points à considérer par les entités publiantes ainsi que des explications claires et précises sur les obligations établies par les IFRS (en anglais seulement).
19 décembre 2012	Pleins feux sur les IFRS : L'IASB propose des clarifications sur les modes d'amortissement acceptables.
19 décembre 2012	Pleins feux sur les IFRS : Propositions sur les modifications circonscrites relativement à la méthode de la mise en équivalence
19 décembre 2012	Pleins feux sur les IFRS : L'IASB publie un exposé-sondage sur les Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2011-2013
18 décembre 2012	Pleins feux sur les IFRS : Enjeux critiques en période d'incertitude
18 décembre 2012	Bulletin IFRIC Review : Résumé de la réunion des 13 et 14 novembre 2012 du Comité d'interprétation des IFRS (en anglais seulement)
17 décembre 2012	Pleins feux sur les IFRS : L'IASB publie des propositions sur les modifications circonscrites de l'IFRS 9
17 décembre 2012	Liste de contrôle sur la conformité, les informations à fournir et la présentation en IFRS 2012 : Liste de contrôle en format Excel résumant les exigences énoncées par les IFRS en matière de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir au 30 juin 2012
6 décembre 2012	Webémission Insurance Accounting : Progrès accompli sur « l'assurance vie universelle » et les contrats indexés, la présentation et les informations à fournir – se rapprochant de la publication d'un autre exposé-sondage (en anglais seulement)

Réunion de l'IASB

Description	
Réunion de l'IASB	Cliquez ici pour consulter les notes de la réunion du 13 au 17 décembre 2012 (en anglais seulement).

Lettres de commentaires

	Description	Organisme recevant les commentaires	Date limite de réception des commentaires
Lettres de commentaires publiées	Appel à commentaires, Proposal to Establish an Accounting Standards Advisory Forum (en anglais seulement)	IFRS Foundation	17 décembre 2012
Lettres de commentaires en préparation	Document de travail, <i>Towards a Disclosure Framework for the Notes</i> (en anglais seulement)	EFRAG, l'Autorité des Normes Comptables (France) et le Financial Reporting Council Accounting Committee (R.-U)	31 décembre 2012
	Décisions provisoires du Comité d'interprétation des IFRS: IFRS 3 <i>Regroupements d'entreprises</i> and IFRS 2 <i>Paiement fondé sur des actions</i> – Comptabilisation d'acquisitions inversées qui ne constituent pas une entreprise	Comité d'interprétation des IFRS	22 janvier 2013
	IAS 41 <i>Agriculture</i> et IFRS 13 <i>Évaluation de la juste valeur</i> – Évaluation des actifs biologiques à l'aide de la méthode du montant résiduel		
	Exposé-sondage, <i>Améliorations annuelles des IFRS : cycle 2011-2013</i>	IASB	18 février 2013
	Exposé-sondage, <i>Méthode de la mise en équivalence : Quote-part des autres variations de l'actif net</i> (projet de modification de l'IAS 28)	IASB	22 mars 2013
	Exposé-sondage, <i>Classement et évaluation : modifications circonscrites de l'IFRS 9</i> (projet de modification de l'IFRS 9 (2010))	IASB	28 mars 2013
	Exposé-sondage, <i>Clarifications sur les modes d'amortissement acceptables</i> (projet de modification de l'IAS 16 et de l'IAS 38)	IASB	2 avril 2013
	Exposé-sondage, <i>Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou co-entreprise</i> (projet de modification de l'IFRS 10 et de l'IAS 28)	IASB	23 avril 2013
	Exposé-sondage, <i>Acquisition d'intérêts dans une entreprise commune</i> (projet de modification de l'IFRS 11)	IASB	23 avril 2013

Personnes-ressources

Bureau mondial des IFRS

Leader mondial IFRS – Clients et marchés

Joel Osnoss
ifrglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Leader mondial IFRS – Questions techniques

Veronica Poole
ifrglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Leader mondial IFRS – Communications

Mario Abela and Neil Laverty
ifrglobalofficeuk@deloitte.co.uk

Centres d'excellence des IFRS

Amérique

Canada

LATCO

États-Unis

Karen Higgins
Fermin del Valle
Robert Uhl

iasplus@deloitte.ca
iasplus-LATCO@deloitte.com
iasplusamericas@deloitte.com

Asie-Pacifique

Australie

Chine

Japon

Singapour

Anna Crawford
Stephen Taylor
Shinya Iwasaki
Shariq Barmaky

iasplus@deloitte.com.au
iasplus@deloitte.com.hk
iasplus-tokyo@tohatsu.co.jp
iasplus-sg@deloitte.com

Europe-Afrique

Belgique

Denmark

France

Allemagne

Luxembourg

Pays-Bas

Russie

Afrique du Sud

Espagne

Royaume-Uni

Thomas Carlier
Jan Peter Larsen
Laurence Rivat
Andreas Barckow
Eddy Termaten
Ralph ter Hoeven
Michael Raikhman
Graeme Berry
Cleber Custodio
Elizabeth Chrispin

BEIFRSBelgium@deloitte.com
dk_iasplus@deloitte.dk
iasplus@deloitte.fr
iasplus@deloitte.de
luriasplus@deloitte.lu
iasplus@deloitte.nl
iasplus@deloitte.ru
iasplus@deloitte.co.za
iasplus@deloitte.es
iasplus@deloitte.co.uk

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

« Deloitte » est la marque sous laquelle des dizaines de milliers de professionnels spécialisés dans des sociétés indépendantes du monde entier collaborent pour fournir des services d'audit, de consultation, de conseils financiers, de gestion des risques et de fiscalité à des clients donnés. Ces sociétés font partie de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (DTTL), société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni. Chaque société membre fournit des services dans une région particulière en observant les lois et règlements professionnels propres aux pays où il exerce ses activités. DTTL n'offre lui-même aucun service aux clients. DTTL et ses sociétés membres constituent des entités juridiques distinctes qui n'ont pas le pouvoir de se lier les unes aux autres. DTTL et chacun de ses sociétés membres sont responsables uniquement de leurs propres actes et omissions et non de ceux des autres. Chaque société membre de DTTL a une structure différente établie en fonction des lois, règlements, usages et autres facteurs propres au pays et il peut fournir des services professionnels sur son territoire par l'entremise de sociétés affiliées ou d'autres entités.

Les renseignements contenus dans la présente publication sont d'ordre général. Deloitte Touche Tohmatsu, ses cabinets membres et leurs sociétés affiliées ne fournissent aucun conseil ou service dans les domaines de la comptabilité, des affaires, des finances, du placement, du droit, de la fiscalité ni aucun autre conseil ou service professionnel au moyen de la présente publication. Ce document ne remplace pas les services ou conseils professionnels et ne devrait pas être utilisé pour prendre des décisions ou mettre en œuvre des mesures susceptibles d'avoir une incidence sur vos finances ou votre entreprise. Avant de prendre des décisions ou des mesures qui peuvent avoir une incidence sur votre entreprise ou sur vos finances, vous devriez consulter un conseiller professionnel reconnu.

Ni Deloitte Touche Tohmatsu, ni aucun de ses cabinets membres ou leurs sociétés affiliées respectives, ne pourront être tenus responsables à l'égard de toute perte que pourrait subir une personne qui se fie à cette publication.

© 2013 Deloitte Touche Tohmatsu Limited

Conçu et produit par The Creative Studio à Deloitte, Londres